



L'inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices
et Directeurs,
Mesdames et Messieurs les
Enseignantes et Enseignants,
Mesdames et Messieurs les
psychologues de l'éducation nationale
et enseignants spécialisés
Mesdames et Messieurs les AESH

Valserhône, le vendredi 15 septembre 2023



NOTE de SERVICE n°2

Lignes directrices de fonctionnement de la circonscription et informations administratives pour l'année scolaire 2023-2024

Chères et chers collègues,

J'espère que vous avez trouvé durant cet été les moyens de vous reposer et de vous ressourcer.

Cette nouvelle année, placée sous le signe de l'olympisme et du paralympisme, sera marquée d'une part par le déploiement et la généralisation du programme pHARe afin de prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire, d'autre part par l'élaboration et/ou l'opérationnalisation des projets déposés dans le cadre du conseil national de la refondation et du dispositif notre école faisons-la ensemble et enfin par la mise en œuvre du PACTE enseignant.

En complément de ces grandes lignes ministérielles, je souhaite que nous poursuivions le travail engagé au sein des écoles de la circonscription ces 3 dernières années et que nous concentrons plus spécifiquement nos efforts sur la lutte contre l'absentéisme scolaire, l'analyse et la prise en compte des résultats des élèves aux évaluations nationales CP, CE1, CM1 et 6^{ème} et que nous renforçons la fluidité du parcours des élèves au sein des écoles et dans l'inter degrés.

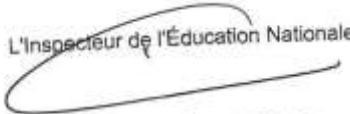
Nos choix prendront en compte la spécificité du public accueilli au sein de chacune des écoles, les besoins des élèves et viseront systématiquement tout ou partie des 3 objectifs inscrits au projet de circonscription :

- Développer et soutenir la réussite de tous les élèves au sein de l'École de la République
- Développer et soutenir la relation école famille
- Développer et soutenir chez les enseignants, le sentiment d'appartenance à un collectif apprenant

Une école, un RPI, une circonscription, ce sont des équipes qui œuvrent ensemble sur un même territoire, avec les collectivités et les partenaires de l'école, pour permettre aux élèves de progresser.

Pour vous soutenir dans vos missions, les membres de l'équipe de circonscription sont à vos côtés. Soyez assurés d'échanges féconds qui se voudront toujours francs et sincères, d'une écoute bienveillante et de mon engagement à vos côtés dans l'exercice de vos missions.

Les membres de l'équipe de circonscription se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année scolaire 2023 2024 placée sous le signe de l'instruction, de l'émancipation et de la protection.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Emmanuel MASSARD

Les notes de service visent à préciser les déclinaisons des directives nationales, académiques et départementales sur le territoire de la circonscription. Elles doivent faire l'objet d'une appropriation individuelle et/ou collective pour une mise en œuvre effective et contextualisée.

Certaines d'entre elles pourront bénéficier d'une diffusion directe sur les boîtes professionnelles académiques des enseignants. Dans le cas contraire, les Directrices et Directeurs veilleront à les porter à la connaissance de tous les enseignants de l'école, y compris les personnels remplaçants.

D'autres sont pluriannuelles et pourront faire l'objet d'une révision ou régulation annuelle, si tel est le cas vous serez avertis de leur mise à jour.

Dans tous les cas, elles sont consultables et téléchargeables sur le site de la circonscription, <https://valserhone-ain.circo.ac-lyon.fr/wordpress/> (identifiant : **Enseignant**, mot de passe : **Valserhone01200**)



1. Ouverture des bureaux de la circonscription et communication

Les bureaux de la circonscription se situent au 17 rue Lamartine 01200 Valserhône.

Ils sont ouverts au public tous les jours de classe et aux horaires ci-dessous.

Jusqu'au 20 octobre 2023

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Mercredi (télétravail)	8h00 - 12h00	



A partir du 6 novembre 2023

Lundi et jeudi	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Mardi et vendredi	8h00 - 12h00	
Mercredi (télétravail)	8h00 - 12h00	



L'équipe de circonscription est joignable par téléphone au 04 50 48 00 91 et par mail ce.0011137f@ac-lyon.fr.

Pour communiquer, la voie de la messagerie électronique est à privilégier, **sans oublier les formes en usage et le caractère administratif de votre message**.

Je vous rappelle que la communication par mail doit se faire **exclusivement au moyen de votre adresse académique (en @ac-lyon.fr)**. Les objets des mails doivent être explicites afin de pouvoir prioriser leur traitement.

Tous les courriers adressés à l'inspection doivent être au nom de Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Les courriers confidentiels doivent être adressés à « Monsieur Emmanuel MASSARD, IEN Valserhône ». Les courriers adressés à Monsieur le Recteur ou Madame la Directrice académique devront suivre la voie hiérarchique, sous couvert de l'IEN de circonscription.



Toute demande de rendez-vous avec l'inspecteur doit être effectuée par courrier électronique, postal ou par téléphone auprès du secrétariat.

En cas d'urgences ou d'évènements graves, joindre immédiatement l'inspecteur de l'Éducation nationale sur son téléphone portable 06 09 61 12 05.

Le lien 01 et le site de circonscription deviennent les 2 seuls canaux de diffusion des informations administratives et pédagogiques. Il vous appartient de les consulter régulièrement et fréquemment.



2. Composition de l'équipe de circonscription élargie


Inspecteur de l'Éducation nationale	Emmanuel MASSARD ce.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Gestion et suivi du dossier « réussite éducative des élèves »</p> <p>Gestion et suivi du parcours professionnel des richesses humaines de la circonscription.</p> <p>Gestion de la carte scolaire 1^{er} degré.</p> <p>Gestion et suivi du dossier « école inclusive »</p> <p>Gestion du dossier EILE.</p> <p>Gestion du dossier IEF.</p> <p>Gestion du dossier PACTE.</p> <p>Gestion du dossier EPS.</p> <p>Gestion du dossier « petits déjeuners à l'école ».</p> <p>Référent des écoles des secteurs de collège de Montréal la Cluse, Nantua et Culoz.</p> <p>Pilote du pôle de formation Oyonnax - Valserhône</p> <p>Pilote du groupe départemental EPS et handicap.</p> <p>Président de la sous-commission départementale d'orientation, bassin est.</p> <p>Pilote de l'axe 6 de la formation départementale des directeurs d'école.</p> <p>Co-pilote des PIAL Valserhône-Dumont, Valserhône Saint-Exupéry, Nantua et Montréal la Cluse.</p> <p>Membre de l'équipe ressource pHARe.</p> <p>Membre de l'équipe des évaluateurs externes.</p> <p>Membre du groupe départemental de suivi des PPS.</p> <p>Membre du groupe départemental des directeurs d'école.</p> <p>Membre du jury académique de titularisation des T0.</p>
Richesses humaines de la circonscription		<i>Dossiers suivis</i>
Assistante de l'IEN	Sarah BOUYAYA ce.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Secrétariat et tâches administratives afin d'assister l'inspecteur de l'Éducation nationale dans la gestion de la circonscription.</p> <p>Accueil du public.</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie du remplacement des PE absents en concertation avec le bureau du remplacement à la DSDEN.</p> <p>Gestion informatisée du service de grève.</p> <p>Suivi administratif des PE.</p> <p>Organisation des contrôles d'instruction à domicile.</p>
Conseillère pédagogique, mission première scolarisation	Marielle BERGET cpcg.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Coordinatrice du PIAL Valserhône-Saint-Exupéry.</p> <p>Référente de circonscription pour la mise en œuvre du plan français.</p> <p>Coordinatrice des PE T0 à T6 et des contractuelles.</p> <p>Coordinatrice de l'ensemble des formations de la circonscription.</p> <p>Référente pédagogique pour le contrôle des enfants instruits à domicile.</p> <p>Référente des écoles du secteur de collège : Saint-Exupéry de Bellegarde, Louis Dumont de Bellegarde et le Mont des Princes de Seyssel.</p> <p>Membre de l'équipe des évaluateurs externes.</p> <p>Membre de l'équipe ressource pHARe.</p> <p>Missions à l'échelon départemental et académique EAC.</p> <p>Administratrice du site de circonscription.</p>


Conseiller pédagogique mission EPS	cpce.0011137f@ac-lyon.fr	Poste non pourvu, l'adresse mail ne sera plus relevée à partir du 18 septembre 2023.
Conseillère pédagogique mission numérique	ctice.0011137f@ac-lyon.fr	Poste non pourvu, l'adresse mail ne sera plus relevée à partir du 18 septembre 2023.
Professeure des écoles maître formateur 	Sandrine Cochod Sandrine.Cochod@ac-lyon.fr Ecole primaire les 3 colonnes Izernore 04.74.75.32.81	Tutrice de PE T0 et contractuelle Suivi des entrants dans le métier Animation de temps de formation Contrôle pédagogique des enfants instruits à domicile. <i>Déchargée d'enseignement le vendredi et 1 jeudi sur 3</i>
	Célia Merméty celia.mermety@ac-lyon.fr TRS Circonscription de Valsershône 17 rue Lamartine, 01 200 Valsershône 04 50 48 00 91	Référente de circonscription pour la mise en œuvre du plan mathématiques : plan Villani-Torossian. Tutrice de PE T0 Suivi des entrants dans le métier Membre du collectif départemental mathématiques, sciences et technologie, former et se former Référente mathématiques de circonscription Animation de temps de formation <i>Déchargée d'enseignement le jeudi et le vendredi</i>
	Laetitia Girod Laetitia.Bouvard@ac-lyon.fr Ecole primaire de Vouvray 04.50.56.59.20	Tutrice de PE T0 Suivi des entrants dans le métier Animation des constellations français Contrôle pédagogique des enfants instruits à domicile. <i>Déchargée d'enseignement le mardi et le vendredi</i>
	Laetitia Gros Laetitia.Gros@ac-lyon.fr Ecole primaire Jean Tardieu – Saint Germain de Joux 04.50.59.83.11	Tutrice de PE T0 et contractuelle Suivi des entrants dans le métier Animation de temps de formation Membre de l'équipe des évaluateurs externes Membre du collectif LVR <i>Déchargée d'enseignement le jeudi et le vendredi</i>
Enseignants porteurs d'une mission particulière. 	Madame Cavard Hélène EP Bois des Pesses	Membre du collectif départemental école maternelle
	Madame Ferreira Gomes EP Grand Clos	Assistante de prévention
	Madame Verdun Laura EP Les Montagniers	Chargée de mission : mise en œuvre et déploiement du dispositif petits déjeuners à l'école.
	Monsieur Gonon Matthieu EP Marius Pinard	Membre de l'équipe des évaluateurs externes

3. Ecole inclusive

RASED – secteur d'intervention et coordonnées

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté	
<p>Antenne de Montréal la Cluse</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Béard-Géovreissiat • EP Brion • EP Condamine • EP Izernore • EP Sonthonnax la Montagne • EP Maillat • EM Les Tilleuls • EE Montréal la Cluse • EP Nurieux-Volognat • EP Port • EP Saint-Martin du Fresne • EP le Balmay - Vieux d'Izenave • EP Jean Tardieu - Saint Germain de Joux • EP Robert Moretti - Le Poizat • RPI Apremont – Charix • EP les Neyrolles <p>Ecole élémentaire de Montréal la Cluse 59 avenue du Québec 01460 Montréal la Cluse 04 74 76 18 53 antenne.rased2.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Maudhuizon Candice, psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Monsieur Béchet Guillaume, enseignant spécialisé chargé de l'aide pédagogique</p> <p><u>Voir note de service sur l'école Inclusive</u></p> 
<p>Antenne du Sorgia</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Anglefort • EP Arlod - Valserhône • EP les Balmettes – Génissiat • EP Billiat • EP Pierre Borgis - Chanay • EP les Sept Sages - Corbonod • EP Marius Pinard - Valserhône • EP les Montagniers - Valserhône • EP Seyssel • EP Villes <p>Ecole primaire Marius Pinard 13 rue Lamartine 01200 Bellegarde sur Valserine 04 50 48 01 94 antenne.rased1.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Monsieur Charpiot Christophe, psychologue de l'Éducation nationale Membre de l'équipe ressource PHARe.</p> <p>Madame Bonnafé Delphine, enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique</p> <p><u>Voir note de service sur l'école Inclusive</u></p> 
<p>Antenne de la Valserine</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Champfromier • EP Confort • EP Montanges • EM Nantua • EP Jean Louis Aubert – Nantua • EP Chatillon en Michaille – 	<p>Madame Mougel Nancy, psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Madame Bastien Emilie, enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique Membre de l'équipe ressource PHARe.</p> <p><u>Voir note de service sur l'école Inclusive</u></p>

<p>Valserhône</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Le Bois des Pesses – Valserhône • EP Le Grand Clos – Valserhône • EP Pierre Longue – Valserhône • EP Vouvray - Valserhône <p>Mairie de Lancrans 25 Grande Rue 01200 Valserhône 04 50 59 41 84 antenne.rased3.0011137f@ac-lyon.fr</p> 	
--	--

Dispositif inclusion et climat scolaire	
<p>Toutes les écoles de la circonscription sont concernées</p> <p>Circonscription de Valserhône 17 rue Lamartine, 01 200 Valserhône 04 50 48 00 91 dicsbellegarde.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Dubrey-Tiberge Béatrice</p> <p><u>Voir note de service sur l'école Inclusive</u></p> <p>Membre du collectif départemental langues vivantes étrangères. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre de l'équipe ressource pHARe. Coordinatrice du PIAL Valserhône Dumont.</p> 

ERSEH – secteur d'intervention et coordonnées

Voir site de circonscription.

PIAL - sectorisation et coordonnées

Voir site de circonscription.

UPE2A – sectorisation et coordonnées

Disponible sur le site de circonscription à partir du vendredi 22 septembre



4. Service des enseignants

Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

Le service des enseignants s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit cent huit heures annuelles, effectuées sous la responsabilité de l'IEN.

<p>36 heures consacrées à des APC devant élèves</p>	<p>« A partir de la rentrée scolaire 2018, l'heure hebdomadaire figurant dans les obligations de services des enseignants au titre des APC sera spécifiquement dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture.</p> <p>Organisées sous forme d'ateliers ou de clubs de lecture, ces activités seront complémentaires de celles conduites dans le cadre des heures d'enseignement. Elles viseront à susciter ou développer chez les élèves le goût de lire, de mieux connaître les livres, à les engager dans la lecture de</p>
--	---

	textes longs, dans des échanges sur les lectures réalisées, ou à encourager leurs capacités de lecture à voix haute. » <i>Extrait du courrier du 29 mars 2018 de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale encore en vigueur</i>
48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques	Travaux en équipes pédagogiques : conseils des maîtres et de cycle, relations avec les parents. Suivi des élèves en situation de handicap et élaboration des PPS. A minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 heures, seront consacrées au développement des liaisons inter cycles et inter degrés. ➤ 8 heures à la gestion des EBEP en lien avec l'analyse et les résultats des évaluations nationales.
18 heures consacrées à des actions de formation continue et à de l'animation pédagogique	Voir note de service N°1.
6 heures	Participation aux conseils d'école

Les enseignants exerçant à temps partiel devront obligatoirement participer aux réunions et aux conseils au prorata de la quotité de leur temps de travail et selon les modalités ci-dessous.

Les Directrices et Directeurs et les PE T0 à 50% ne participent pas aux APC quel que soit le nombre de classes de l'école.

Les professeurs des écoles stagiaires à 100% effectuent 15 heures d'APC.



	APC	Réunions	Conseil d'école	Formation	
TOTAL annuel pour un enseignant exerçant à 100%	36	48	6	18	108
TOTAL annuel pour un enseignant exerçant à 80%	27	38	6	15	86
TOTAL annuel pour un enseignant exerçant à 75%	27	36	6	12	81
TOTAL annuel pour un enseignant exerçant à 50%	18	23	4	9	54

Les directeurs d'école et les enseignants tiendront à jour un tableau de service. Ce tableau sera consulté lors de mon passage dans l'école. Un outil de circonscription, disponible sur le site de la circonscription, a été construit à cet effet afin de faciliter l'organisation et la planification des 108 heures sur l'année scolaire et l'organisation des différentes instances (conseils d'école, des maîtres, de cycle).

5. Intervenants extérieurs et sorties scolaires



Si pour un projet pédagogique de classe (EPS ou autres) l'enseignant a recours à un **intervenant extérieur** plus de deux séances, **le projet, rédigé par l'enseignant et signé par le directeur d'école et l'intervenant, doit être envoyé à minima 3 semaines avant la date de début du projet pour validation par l'IEN.** L'activité débutera uniquement à partir du moment où la circonscription aura averti l'école de la validation du projet.

Tous les documents à remplir sont sur le site de la DSDEN de l'Ain à l'adresse ci-dessous :

<http://www.ac-lyon.fr/dsden01/cid121530/intervenants-exterieurs.html>

En dehors de projets tout à fait spécifiques et d'une durée limitée, **il n'est pas prévu de faire appel**

aux intervenants extérieurs à l'école maternelle.

Un [guide](#) relatif à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans le premier degré vient de paraître.

6. Divers

Cahier d'appel

Il doit être complété quotidiennement avec rigueur, observé et signé par les Directrices ou Directeurs à chaque fin de mois, et mis à disposition des formateurs et de l'IEN lors des visites formatives ou des rendez-vous de carrière.

Projet d'école

Il doit faire l'objet d'une présentation en premier conseil d'école, d'un affichage dans la salle des maitres et d'une régulation annuelle.



Numérique

Madame Archambault Fanny, conseillère pédagogique mission numérique devient, pour cette année, l'interlocutrice des Directrices et Directeurs pour la gestion de l'ONDE (constat d'effectifs, prévision d'effectifs et AFFELNET).

Toute l'équipe de circonscription se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année scolaire et une année pleine de réussite dans l'exercice quotidien de vos responsabilités professionnelles.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,

Emmanuel MASSARD